Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260618-DELIB2026_075-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*

Secrétaire de séance : Bernard CHRETIEN

DELIBERATION N° 075/2026 : MOTION POUR LA PRESERVATION DES URGENCES DE L'HÔPITAL DE DINAN

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan.

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,
Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 minutes,
Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et considérant tous ces éléments,
le Conseil municipal, à l'unanimité, **souhaite par la présente motion :**

- **Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,**
- **S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,**
- **Demander à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260618-DELIB2026_075-DE

- **Et Charger** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

